

AFFAIRE N°1

NOMINATION des ADJOINTS SPECIAUX pour la MONTAGNE et ST-FRANCOIS

M. le MAIRE. demande au Conseil que Monsieur REVEST Ludovic, tout en restant 2ème Adjoint au Maire de Saint-Denis, soit détaché à la Montagne pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

Je mets aux voix la désignation de Monsieur REVEST Ludovic comme Adjoint ~~aux~~ pour la Montagne devant être chargé des fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

Adopté (Monsieur Edouard HOARAU s'étant abstenu).

M. le MAIRE. - Nous allons procéder maintenant à la nomination de l'Adjoint Spécial de Saint-François.

Comme nous avons deux candidats en présence: Monsieur de la HOGUE Amédée et Monsieur HOARAU Edouard nous procéderons à la nomination au vote secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de votants	16	
à déduire: Bulletin blanc	1	
à Monsieur HOARAU Edouard	1	

Suffrages exprimés	14	pour M. de la HOGUE
	=====	

Monsieur de la HOGUE Amédée ayant obtenu la majorité absolue est nommé Adjoint Spécial de Saint-François.

L'Etat Civil de la Montagne commencera à fonctionner à compter du 8 Août 1950. Pour Saint-François le local n'étant pas libre l'Etat Civil ne pourra fonctionner qu'à partir du 1er Septembre 1950.